

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7374571001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agri53.fr/annonces-legales/details/7374571001>

Cette annonce a été mise en ligne le **2 août 2024** sur **Agri 53 Web**  
Pour le département : **53 - MAYENNE**



-----  
*MASSON MAINTENANCE*

*Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros*  
*Siège social : 22 Rue du Domaine du Tertre 53940 SAINT*  
*BERTHEVIN*  
*819 313 388 RCS LAVAL*

### AVIS

#### AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'un procès-verbal en date du 31 juillet 2024, l'associée unique de la société MASSON MAINTENANCE a :

- Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 18 juin 2024, aux termes duquel la société BLE BASE VIE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est au 28, rue des Chênes 53940 SAINT BERTHEVIN, immatriculée au RCS de LAVAL sous le numéro 893 496 653, a fait apport, à titre de fusion, à la société MASSON MAINTENANCE de la totalité de son actif évalué à 432 153 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 263 403 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 168 750 euros,
- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 2 988 euros pour le porter de 3 000 euros à 5 988 euros, par la création de 2 988 actions nouvelles d'un euro chacune, de même catégorie que les

anciennes, entièrement libérées, et attribuées en totalité à l'associée unique de la société BLE BASE VIE à raison d'une action de la société MASSON MAINTENANCE pour 0,03347 actions de la société BLE BASE VIE.

La prime de fusion s'élève globalement à 165 762 euros.

La fusion est devenue définitive le 31 juillet 2024 ainsi qu'il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société BLE BASE VIE en date du 31 juillet 2024 et du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société MASSON MAINTENANCE en date du 31 juillet 2024 la société BLE BASE VIE se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.

La fusion a un effet rétroactif au 1er mai 2024, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société BLE BASE VIE depuis le 1er mai 2024 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société MASSON MAINTENANCE et considérées comme accomplies par la société MASSON MAINTENANCE depuis le 1er mai 2024.

- décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui sera désormais BLE BASE VIE.

- décidé de transférer le siège social de la société du 22 Rue du Domaine du Tertre 53940 SAINT BERTHEVIN au 28 Rue des Chênes 53940 SAINT BERTHEVIN.

- décidé de modifier l'objet social et de l'étendre aux activités suivantes : la commercialisation, l'entretien, l'aménagement, la création et la rénovation de base de vie de chantier roulante et fixe, la construction de maison/bureau conteneur, la réalisation de tiny house, la réalisation de food truck, l'entretien de van à chevaux et réalisation de travaux divers dans l'immobilier, l'activité de négociant de base vie de chantier roulante et fixe, l'achat, la vente.

- décidé de nommer en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président, Monsieur Boris LE CORRE, demeurant au 46 rue du 124ième RI 53000 LAVAL.

En conséquence, les articles 2, 3, 4 et 7 des statuts ont été modifiés.

Anciennes mentions :

Article 2 : la commercialisation, la distribution, directe ou indirecte, l'achat et le vente de tous matériels de chantier, ainsi que de toutes les pièces et accessoires s'y rapportant ; l'entretien, la réparation, la maintenance, le service après-vente de tous matériels de chantiers ; toutes

opérations nécessaires à l'exercice de l'activité principale de la société.

Article 3 : La société a pour dénomination sociale : MASSON MAINTENANCE.

Article 4 : Le siège social est fixé au 22 Rue du Domaine du Tertre 53940 SAINT BERTHEVIN.

Article 7 : Le capital social de la Société est fixé à 3 000 euros. Il est divisé en 3 000 actions d'un (1) euro chacune de valeur nominale, de même catégorie, libérées intégralement.

Nouvelles mentions :

Article 2 : la commercialisation, la distribution, directe ou indirecte, l'achat et la vente de tous matériels de chantier, ainsi que de toutes les pièces et accessoires s'y rapportant ; l'entretien, la réparation, la maintenance, le service après-vente de tous matériels de chantiers ; la commercialisation, l'entretien, l'aménagement, la création et la rénovation de base de vie de chantier roulante et fixe, la construction de maison/bureau conteneur, la réalisation de tiny house, la réalisation de food truck, l'entretien de van à chevaux et réalisation de travaux divers dans l'immobilier, l'activité de négociant de base vie de chantier roulante et fixe, l'achat, la vente, toutes opérations nécessaires à l'exercice de l'activité principale de la société.

Article 3 : La société a pour dénomination sociale : BLE BASE VIE.

Article 4 : Le siège social est fixé au 28 Rue des Chênes 53940 SAINT BERTHEVIN.

Article 7 : Le capital social de la Société est fixé à 5 988 euros. Il est divisé en 5 988 actions d'un (1) euro chacune de valeur nominale, de même catégorie, libérées intégralement.

Pour avis – Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**David SHAPIRO**  
Représentant permanent de Médialex